



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9828^e séance

Vendredi 27 décembre 2024, à 10 heures
New York

Présidente : M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique)

<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Sun Zhiqiang
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Dharmadhikari
	Guyana	M ^{me} Benn
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Cho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Sierra Leone	M. Kanu
	Slovénie	M. Ponikvar
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Éthiopie et de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/961, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) a joué un rôle irremplaçable dans la sécurité et la stabilisation de la Somalie. De nombreux membres du personnel de cette mission et de celle qui l'a précédée, la Mission de l'Union africaine en Somalie, ont payé le prix ultime dans le cadre de leurs fonctions. Je voudrais aujourd'hui rendre hommage à leur bravoure et à leur sacrifice.

Le projet de résolution présenté pour adoption aujourd'hui (S/2024/961) donne pour mandat à la Mission succédant à l'ATMIS, la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM), de renforcer la stabilité et la sécurité en Somalie en s'appuyant sur les réalisations de l'ATMIS. C'est l'aboutissement d'une négociation complexe et nous remercions tous les membres du Conseil de leur approche collaborative et consultative. Tout au long des négociations, le Conseil est resté uni dans sa détermination collective à continuer d'appuyer la Somalie dans sa lutte contre les Chabab et dans ses efforts pour parvenir à une paix et une sécurité durables. Le projet de résolution renforce considérablement le soutien du Conseil à la Somalie. Il autorise l'AUSSOM à appuyer la Somalie dans sa lutte contre les Chabab, à renforcer les efforts de stabilisation de la Somalie et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Il prépare également le terrain pour que le Conseil approuve

une modification transformatrice du financement de la Mission en mai 2025, avec la première utilisation prévue du cadre établi par la résolution 2719 (2023).

Nous attendons avec intérêt la poursuite de l'action du Conseil sur la Somalie au cours de la nouvelle année, avec le renouvellement du régime de sanctions contre les Chabab en février, la première série de rapports sur la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie et l'AUSSOM prévue en mars 2025 et un examen stratégique du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie prévu d'ici le 1^{er} avril 2025.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2767 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Mozambique, la Sierra Leone et mon pays, l'Algérie, ainsi que du Guyana.

Tout d'abord, nous remercions le rédacteur, le Royaume-Uni, des efforts considérables qu'il a déployés afin de parvenir à un compromis sur cette importante résolution (résolution 2767 (2024)). Nous saluons la participation des Représentants permanents de la Somalie et de l'Éthiopie à cette séance.

La résolution adoptée aujourd'hui marque une étape importante pour la Somalie sur la voie de la consolidation de l'État et de la stabilité. Nous sommes convaincus que le déploiement de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) apportera

une valeur ajoutée évidente à la situation de sécurité et un soutien crucial aux efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien.

Comme prévu, la question du financement de la Mission a été au cœur des négociations. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana, guidés par l'Union africaine, ont exprimé leur soutien à la mise en œuvre hybride de la résolution-cadre 2719 (2023), qu'ils considèrent comme la seule option viable et applicable dans le cas de l'AUSSOM pendant les différentes phases de la Mission. Nous avons défendu cette option tout en insistant sur l'impératif d'assurer la prévisibilité, la durabilité et la flexibilité des ressources à mobiliser auprès de la communauté internationale. Les États membres de l'Union africaine, qui contribuent déjà, naturellement, au budget de l'ONU, ont accepté d'envisager une contribution financière symbolique à la nouvelle Mission en Somalie. Cette contribution a été soigneusement examinée, malgré les difficultés financières auxquelles le continent est confronté. L'engagement fort de l'Union africaine sur ce dossier illustre concrètement la capacité de cette organisation continentale à élaborer des solutions africaines aux problèmes africains. Mais soyons clairs : cette contribution financière ne peut aller au-delà des capacités financières de l'Union africaine.

L'AUSSOM représente le premier test qui permettra de mesurer la volonté de la communauté internationale d'aider l'Union africaine à régler ses problèmes de sécurité. C'est pourquoi nous avons fait preuve d'un grand esprit de compromis au cours des négociations, afin de parvenir à un texte acceptable et équitable pour tous. Cet esprit de compromis constructif était motivé par la nécessité de prendre en compte les différentes dynamiques au sein et en dehors du Conseil. En outre, l'impératif de préserver et de développer les acquis obtenus de haute lutte en matière de sécurité, ainsi que les progrès louables réalisés par le Gouvernement fédéral somalien, a orienté notre position commune. Par conséquent, l'appui que nous apportons au texte dont nous sommes saisis émane de notre profonde conviction que tous les moyens doivent être explorés pour soutenir les efforts antiterroristes de la Somalie, conformément à ses priorités et à ses aspirations. Nous avons soutenu ce texte, tout en gardant à l'esprit que nous ne pouvons pas nous permettre que le processus échoue, car cela compromettrait les lourds sacrifices consentis depuis des années par les pays fournisseurs de contingents et les femmes et hommes courageux sur le terrain. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à l'Union africaine et aux pays fournisseurs de contingents pour le soutien panafricain qu'ils ont apporté

à la Somalie au cours des 18 dernières années, au nom de la communauté internationale et du Conseil de sécurité. Veillons ensemble à ce que ces efforts permettent de continuer d'aller de l'avant et portent leurs fruits pour le peuple somalien.

M. Cho (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir joué un rôle clef en tant que rédacteur, et je salue la participation des représentants de l'Éthiopie et de la Somalie.

La République de Corée a voté pour la résolution (résolution 2767 (2024)) autorisant la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) à soutenir l'action régionale et internationale visant à apporter la paix et la stabilité en Somalie. Nous sommes convaincus que la Mission nouvellement autorisée continuera de tirer parti des progrès durablement acquis par ses prédécesseurs, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), et de prévenir les lacunes en matière de sécurité qui pourraient permettre au terrorisme de se propager. Il sera indispensable qu'elle respecte les obligations découlant du droit international et qu'elle garantisse la pleine application des normes de conduite et de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes dans la mise en œuvre de son mandat. Un financement adéquat, prévisible et durable est indispensable pour atteindre ces objectifs. Nous nous félicitons que la résolution ait ouvert la voie à la mise en œuvre hybride du cadre établi par la résolution 2719 (2023), vivement recommandée par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine. Ce modèle de financement exceptionnel devrait permettre de régler efficacement les problèmes de financement chroniques rencontrés par les Missions précédentes. Nous exhortons le Secrétaire général à accélérer les préparatifs du cadre, afin que le Conseil puisse confirmer sa décision en mai, après la présentation de son rapport. L'examen stratégique indépendant du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie sera également crucial pour soutenir la mise en œuvre du modèle de financement. Tout au long du processus, la priorité devra rester la conformité, le contrôle financier et l'application du principe de responsabilité.

En tant que donatrice de longue date à la Somalie, la République de Corée a fourni des Casques bleus et des contributions financières et en nature à l'AMISOM et à l'ATMIS depuis 1993. En outre, nous avons versé un total de 12,5 millions de dollars à titre bilatéral à l'Union africaine cette année, et nous sommes le neuvième fournisseur

de contributions statutaires au budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous restons déterminés à continuer d'apporter notre appui à l'AUS-SOM l'année prochaine. Par ailleurs, nous avons participé activement et sans réserve aux négociations en tant que bâtisseurs de ponts, ligne que nous entendons tenir tout au long de notre mandat au Conseil de sécurité.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Malte remercie vivement le Royaume-Uni des efforts considérables qu'il a déployés en tant que rédacteur dans le cadre de ce processus.

La résolution que nous venons d'adopter (résolution 2767 (2024)) autorise la nouvelle Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM), pour une période initiale de 12 mois, aux côtés d'un Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) reconfiguré. Nous nous félicitons de cette initiative, qui contribuera à la réalisation des objectifs à long terme de la Somalie en matière de sécurité, y compris s'agissant de la lutte contre les Chabab. En outre, nous saluons les préparatifs effectués à cette fin, tels que le concept général d'opérations et le rapport conjoint. Ils ont contribué à définir plus précisément les tâches principales, la portée et les options de financement disponibles pour l'AUS-SOM. Malte soutient la mise en œuvre hybride du cadre établi par la résolution 2719 (2023), comme indiqué dans le rapport conjoint, qui permettra à l'AUS-SOM de fonctionner selon un cadre de financement crédible. Comme le demande cette résolution, nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général qui détaillera les progrès réalisés au titre de la mise en œuvre hybride de la résolution 2719 (2023), ainsi que l'examen stratégique indépendant du BANUS.

L'Union européenne est une partenaire de longue date dans l'élaboration de l'architecture de sécurité de la Somalie. Depuis le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie en 2007 et, par la suite, de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie, l'Union européenne a fourni plus de 2,6 milliards d'euros en appui à leurs composantes militaires, policières et civiles. En outre, l'Union européenne a fourni cinq enveloppes de soutien à l'Armée nationale somalienne, pour un montant total de 110 millions d'euros supplémentaires depuis 2019.

Nous resterons déterminés à contribuer à l'AUS-SOM, tout en continuant à aider la Somalie à répondre à ses besoins en matière de sécurité. Pour aider la Somalie, nous avons également besoin de l'appui d'une base de donateurs diversifiée, conformément au principe de

partage des charges. Continuons d'œuvrer collectivement à la réalisation de cette prochaine phase.

M. Dharmadhikari (France) : La France remercie le Royaume-Uni pour son rôle crucial dans la préparation de ce texte. Elle salue l'adoption de la résolution 2767 (2024), qui acte la création de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM). Cette mission marque une nouvelle étape dans le soutien aux efforts de la Somalie pour lutter contre le groupe des Chabab, et à terme, assurer seule sa propre sécurité. La Somalie peut compter sur le soutien de la France dans cet objectif essentiel. Cette résolution marque une étape importante en prévoyant la mise en œuvre de la première opération africaine de paix selon les modalités de la résolution 2719 (2023). La France a toujours été engagée en faveur de ce modèle. Elle se réjouit que le Conseil de sécurité soit parvenu à définir un cadre hybride et inédit de coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Cela témoigne de la capacité du Conseil de sécurité à adapter ses outils, en lien avec les organisations régionales concernées.

La France tient à rappeler que l'AUS-SOM devra continuer de compter sur les contributions volontaires des partenaires. Il importe que l'Union européenne, qui a engagé plus de 2,6 milliards d'euros à destination des missions de l'Union africaine en Somalie depuis 2007, soit pleinement associée à la nouvelle Mission. Nous souhaitons que l'Union européenne reste engagée dans la limite de ses capacités, et en complément du soutien du reste de la communauté internationale. Seule une réponse conjointe et coordonnée de l'ensemble des partenaires de la Somalie permettra d'endiguer la menace terroriste. Il n'y a pas de partenaires traditionnels ou non traditionnels, seuls des partenaires de la Somalie, pour sa sécurité et sa souveraineté au XXI^e siècle.

Sur ce sujet, comme sur l'ensemble des questions à l'ordre du jour du Conseil, la France se réjouit de pouvoir bénéficier du regard de la Somalie au sein du Conseil, dès la semaine prochaine.

M. Ponikvar (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie a voté pour la résolution 2767 (2024), sur la création de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM). Nous remercions le Royaume-Uni de ses efforts inlassables pour tenter de trouver un compromis permettant de doter la nouvelle Mission d'un mandat solide, et nous prenons acte du ferme appui du Conseil à la nouvelle Mission en Somalie. Toutes les mesures nécessaires décrites dans la résolution doivent être mises en œuvre en temps utile, afin que

la Mission puisse commencer à recevoir un financement prévisible, durable et adéquat d'ici le 1^{er} juillet 2025. Tout retard au-delà de cette date compromettrait l'efficacité de la Mission et aurait de graves répercussions sur la sécurité et la stabilité de la Somalie et de la région. En outre, la communauté internationale doit s'unir pour parvenir à un partage équitable des charges et mobiliser les ressources financières nécessaires, y compris en versant des contributions volontaires au budget de l'AUSSOM. Ce n'est que si ces critères sont remplis que la Mission pourra exécuter son mandat dès le premier jour de son déploiement. L'Union européenne, dont la Slovaquie est membre, continuera à fournir une aide financière, des contributions en nature et un appui logistique à l'AUSSOM, conformément à son attachement de longue date à la Somalie.

Je voudrais conclure mon intervention en rendant hommage à tous les membres de la Mission de l'Union africaine en Somalie et de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie. Les sacrifices qu'ils ont consentis en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité de la Somalie ne seront jamais oubliés. Nous félicitons le peuple somalien de la résilience dont il fait preuve et des progrès qu'il a accomplis. Nous espérons sincèrement qu'une collaboration fructueuse entre la Somalie, l'ONU et l'Union africaine permettra à l'AUSSOM de devenir la dernière Mission jamais mandatée par le Conseil en Somalie. Nous souhaitons à la nouvelle Mission plein succès dans l'accomplissement de ses tâches importantes.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je tiens à exprimer ma sincère gratitude au Royaume-Uni, en tant que porte-plume, pour tous les efforts déployés au cours de ces négociations, ainsi qu'aux autres membres du Conseil pour leur engagement. Je souhaite également la bienvenue aux représentants de la Somalie et de l'Éthiopie. La Suisse a voté pour la résolution 2767 (2024) et se félicite de son adoption. L'autorisation de la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) est essentielle pour consolider les progrès réalisés en Somalie. La résolution qui vient d'être adoptée souligne clairement la protection des civils comme une priorité du mandat de l'AUSSOM. Dans ce sens, nous insistons sur le plein respect du droit international humanitaire et des droits humains par toutes les parties. La résolution encadre également le respect des normes en matière de conduite, de discipline et de reddition de comptes. Ce sont les principes de base que nous avons défendus à maintes reprises au sein du Conseil, y compris pendant les négociations. Nous saluons également le fait que la résolution trace une voie claire vers un financement prévisible et durable de l'AUSSOM par le biais d'une mise en œuvre

hybride de la résolution 2719 (2023). Il est crucial que les préparatifs nécessaires soient entrepris par l'ONU et l'Union africaine dans les meilleurs délais pour permettre au Conseil de confirmer cette mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2025.

Nous espérons que la transition de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) à l'AUSSOM contribuera à une paix durable et inclusive en Somalie et lui permettra d'assurer sa propre sécurité. Et je voudrais aussi présenter mes respects à tous les membres de l'ATMIS qui se sont engagés pendant toutes ces années. Dans ce sens, je réaffirme notre plein soutien à la Somalie et à son peuple. Nous resterons engagées à leurs côtés, bien au-delà de notre mandat au Conseil, pour construire une paix durable et un avenir prospère.

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : Le Conseil vient d'adopter la résolution 2767 (2024), autorisant la transition de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie à la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM), afin que les tâches importantes de lutte contre le terrorisme et de protection des civils en Somalie continuent d'être accomplies. Son adoption montre la détermination du Conseil à appuyer l'instauration d'une paix durable en Somalie. La Chine a voté pour la résolution et saisit cette occasion pour remercier le Royaume-Uni de ses efforts en tant que rédacteur.

Ces dernières années, avec l'appui des partenaires internationaux, la Somalie a réalisé des progrès considérables dans sa lutte contre le terrorisme. Néanmoins, la situation en matière de sécurité demeure complexe et grave. La création de l'AUSSOM marque le début d'une nouvelle phase dans les activités de maintien de la paix de l'Union africaine en Somalie. La Chine appuie le plan élaboré par l'Union africaine et le Gouvernement somalien concernant la transition de la nouvelle Mission et espère que toutes les parties continueront à travailler ensemble au cours de la prochaine phase afin d'assurer un transfert sans heurt des tâches des deux Missions, d'éviter un vide sécuritaire et de consolider les progrès acquis au prix d'efforts considérables dans la lutte contre le terrorisme. La résolution 2719 (2023) représente un accord-cadre important pour appuyer les opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine et contrôlées par les Africains, et la Chine a toujours défendu sa mise en œuvre rapide. La Chine se félicite de l'adoption de la résolution 2767 (2024), qui autorise le financement de l'AUSSOM conformément à la résolution 2719 (2023) à partir de juillet prochain. Il s'agit d'une avancée importante dans

l'appui du Conseil aux opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine. La Chine encourage l'ONU et l'Union africaine à accélérer les préparatifs en vue de la mise en œuvre du cadre de la résolution 2719 (2023), afin de s'assurer qu'il soit appliqué avec succès à l'AUSSOM en juillet de l'année prochaine et de garantir la prévisibilité et la viabilité du financement de la Mission. Dans le même temps, il convient de noter que l'AUSSOM est toujours confrontée à un énorme déficit de financement à tous les stades de ses opérations, ce qui risque de limiter son efficacité dans l'exercice de ses fonctions. La Chine appelle les donateurs traditionnels à continuer d'assumer leurs responsabilités en apportant un soutien financier adéquat à la Mission. La Chine se tient prête à contribuer à la sécurité et à la stabilité de la Somalie.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je salue la participation des représentants de la Somalie et de l'Éthiopie à la présente séance. Le Japon remercie le Royaume-Uni, en sa qualité de rédacteur, de sa collaboration constructive et de ses efforts inlassables au cours des négociations.

Le Japon se félicite de l'adoption de la résolution 2767 (2024), qui autorise la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) à un moment charnière de la transition de la Somalie en matière de sécurité. Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage à l'ensemble du personnel de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et aux forces de sécurité somaliennes pour les sacrifices qu'ils ont consentis. Nous sommes convaincus que l'AUSSOM jouera un rôle crucial en aidant la Somalie à assumer une plus grande responsabilité en matière de sécurité et en encourageant les efforts de paix et de réconciliation, en étroite coopération et coordination avec le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie. Nous nous félicitons également de la Déclaration d'Ankara, signée par la Somalie et l'Éthiopie récemment. La poursuite de la coopération régionale est primordiale, en particulier dans la lutte contre les Chabab.

Le Japon salue en outre la prise en compte, dans la résolution, de la future mise en œuvre potentielle, pour l'AUSSOM, du cadre établi par la résolution 2719 (2023). La résolution 2719 (2023) a contribué de manière inédite à relever le défi permanent du financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et, partant, à appuyer et à promouvoir la prise en main du processus par les Africains. Le Japon, quant à lui, a récemment décidé de contribuer à hauteur

de 3 millions de dollars à la composante Police des opérations de l'AUSSOM. Nous nous félicitons que le Conseil ait demandé au Secrétaire général, conjointement avec le Président de la Commission de l'Union africaine, d'accélérer les préparatifs en vue de la mise en application, à l'AUSSOM, du cadre établi par la résolution 2719 (2023) et de rendre compte au Conseil des progrès accomplis à cet égard. L'établissement ferme de mécanismes de contrôle et de responsabilité coordonnés entre l'ONU et l'Union africaine et le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains et du dispositif relatif au respect des droits de la personne et des normes de déontologie et de discipline sont essentiels non seulement pour l'AUSSOM, mais aussi pour la mise en œuvre future de ce cadre.

Alors que le Japon quittera le Conseil la semaine prochaine, nous réaffirmons notre volonté de continuer d'appuyer les efforts consentis par la Somalie en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables, tant pour le pays que pour la région.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé la résolution 2767 (2024), préparée par les rédacteurs britanniques, concernant la création de la nouvelle Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM). Nous voudrions tout d'abord remercier de leur service les dirigeants et les soldats de la paix de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et rendre hommage aux personnes qui ont donné leur vie pour stabiliser la situation en Somalie. La Russie a voté pour la résolution, car nous sommes fermement convaincus que la présence des soldats de la paix africains en Somalie demeure indispensable. Ils possèdent l'expérience requise en matière de lutte armée contre les Chabab et sont déterminés à respecter les normes internationales en matière de droits humains et de droit international humanitaire dans le cadre de leurs opérations. Nous estimons en outre que le système panafricain de commandement et de contrôle a fait la preuve de son efficacité.

Nous jugeons important de ne pas relâcher les efforts visant à stabiliser la situation politique en Somalie. Le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération doivent continuer de surmonter leurs divergences et de tracer ensemble la voie à suivre pour renforcer l'intégrité territoriale et l'unité de leur pays, malgré les difficultés liées à la période électorale, et la communauté internationale doit les accompagner dans cette démarche. Le Gouvernement fédéral doit également, à titre prioritaire, s'attacher à améliorer l'efficacité de l'application

de la loi afin que, une fois que l'AUSSOM aura mené à bien son mandat, la Somalie soit en mesure de protéger de manière indépendante les civils et les infrastructures sur tout son territoire. Nous sommes convaincus que le prochain mandat de deux ans de Mogadiscio au Conseil de sécurité donnera un nouvel élan aux efforts déployés par le Conseil pour faire face à la menace que les Chabab représentent pour la paix et la sécurité internationales.

La résolution sur l'AUSSOM adoptée par le Conseil est remarquable dans la mesure où elle permet de concrétiser le potentiel de la résolution 2719 (2023) relative au cofinancement des opérations africaines de maintien de la paix au moyen du budget de l'ONU. Nous sommes convaincus que la résolution adoptée aujourd'hui augmentera la prévisibilité, la fiabilité et la souplesse des fonds dédiés au maintien de la paix et de la sécurité en Somalie, l'Union africaine jouant un rôle de premier plan à cet égard. Nous considérons que le Conseil de sécurité a fait un grand pas en avant pour démontrer, d'une part, sa confiance dans le leadership de la région dans le règlement des crises en Afrique et, d'autre part, sa volonté d'accroître la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Nous notons plus particulièrement la position solide et cohérente des trois membres africains du Conseil de sécurité, qui ont défendu non seulement le modèle hybride pour le financement de l'AUSSOM — qui est le plus approprié et était recommandé par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine —, mais aussi la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Force est cependant de constater que, depuis des mois, nous assistons à un bras de fer entre ceux qui ne veulent plus financer les soldats de la paix africains en Somalie et ceux qui ne veulent pas prendre de nouveaux engagements financiers, même dans le cadre du mécanisme de partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Dans ce contexte, les déclarations de soutien aux Africains et à leurs aspirations semblent hypocrites. Alors que cette question, sur laquelle nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord depuis si longtemps, représente un total de 100 à 150 millions de dollars, le financement de l'Ukraine par l'Occident entre février 2022 et le début de cette année est estimé à 238,5 milliards de dollars. Au cours de ces trois années, le principal donateur de l'Ukraine a été les États-Unis, qui ont versé 95,2 milliards de dollars, tandis que le Royaume-Uni a déboursé 13,4 milliards de dollars. L'Union européenne et ses États membres ont donné à l'Ukraine la somme de 94,2 milliards d'euros, dont 6,1 milliards proviennent du prétendu Fonds européen pour la paix, créé à partir de la facilité de soutien à

la paix pour l'Afrique de l'Union européenne, et ce chiffre dépassera bientôt les 11 milliards d'euros. Il est évident que l'Afrique a cessé depuis longtemps d'être une priorité pour l'Union européenne, ce dont nos collègues africains doivent prendre conscience et tenir compte pour l'avenir.

Malgré cela, nous tenons à féliciter nos collègues africains et l'Union africaine dans son ensemble. Une première étape cruciale a été franchie pour assurer un financement fiable et prévisible des efforts africains en faveur de la paix et de la sécurité. Pour sa part, la Russie continuera d'appuyer ces activités l'année prochaine, lorsque la question du financement de l'AUSSOM sera de nouveau à l'ordre du jour du Conseil.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je salue la présence des représentants de l'Éthiopie et de la Somalie dans cette salle.

Ma délégation se félicite du précieux travail diplomatique accompli par le Royaume-Uni qui, en tant que rédacteur, a guidé le Conseil de sécurité jusqu'à l'adoption de la résolution 2767 (2024), laquelle peut constituer un outil essentiel sur la voie de la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie.

Avant même d'assumer sa responsabilité de membre élu du Conseil pour un mandat de deux ans, de 2023 à 2024, l'Équateur suivait avec empathie les aspirations légitimes et de longue date de l'Union africaine concernant la nécessité de rendre plus prévisible, plus durable et plus souple le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité en vertu de l'autorité qu'il tient du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, comme indiqué dans la résolution qui vient d'être adoptée. C'est la raison principale de notre vote pour le projet de résolution présenté au Conseil et de notre soutien aux membres du Groupe des États d'Afrique en 2023, qui a abouti à l'adoption de la résolution 2719 (2023) pendant la présidence équatorienne du Conseil de sécurité en décembre de l'année dernière. Le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine ont désormais la lourde responsabilité d'accélérer les préparatifs nécessaires pour que le Conseil autorise la mise en œuvre du plan hybride défini dans la résolution 2719 (2023).

Alors que son mandat au Conseil de sécurité touche à sa fin, l'Équateur réaffirme son soutien indéfectible au peuple somalien et exprime le souhait que la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie contribue, selon le principe de l'appropriation nationale et dans le plein respect de la souveraineté du pays, à jeter les

bases d'une paix durable et d'un avenir placé sous le signe de la stabilité et du développement en Somalie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Tout d'abord, les États-Unis remercient tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de leurs contributions et sacrifices au service de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et nous rendons hommage à ceux qui ont perdu la vie au service de ces missions. La lutte contre les Chabab et d'autres éléments terroristes en Somalie souligne la gravité de la tâche qui nous incombe aujourd'hui. Dans ce contexte, je salue la participation des représentants de la Somalie et de l'Éthiopie à notre séance.

Notre décision de nous abstenir dans le vote sur la résolution 2767 (2024) n'a pas été prise à la légère. Malgré nos graves préoccupations, je tiens à souligner que les États-Unis restent déterminés à appuyer et à renforcer les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Nous sommes engagés aux côtés de la Somalie depuis plusieurs décennies. Les États-Unis fournissent à ce pays une aide bilatérale d'un montant total de plus de 1,2 milliard de dollars par an afin de renforcer la sécurité, de promouvoir la croissance économique et de faire progresser la paix et la stabilité. En tant que premier contributeur financier aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les États-Unis ont payé un quart du budget annuel du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) depuis le lancement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine par l'intermédiaire de l'AMISOM, fournissant un soutien logistique vital aux contingents de l'Union africaine et aux forces de sécurité somaliennes. Les États-Unis sont également fiers d'avoir soutenu l'adoption de la résolution 2719 (2023) en décembre 2023, qui a ouvert de nouveaux horizons en fournissant un cadre permettant au Conseil de sécurité d'autoriser le recours aux contributions statutaires des États Membres de l'ONU pour appuyer les opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Les États-Unis sont depuis longtemps un défenseur et un partenaire de l'Union africaine, et savent que cette institution apporte de précieuses compétences à la gestion des conflits sur le continent. Nous avons soutenu la résolution 2719 (2023) non seulement comme source de financement mais aussi comme moyen de renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Les États-Unis ont appuyé la résolution

2719 (2023) parce que nous avons écouté et pris en compte la position de longue date de nos partenaires africains.

Cependant, nous estimons que les conditions ne sont pas réunies pour une transition immédiate vers l'application de la résolution 2719 (2023) en Somalie. En outre, lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2719 (2023), les États membres ont convenu que les contributions statutaires des États Membres de l'ONU ne financeraient pas plus de 75 % des budgets annuels des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, le reste devant être mobilisé auprès de la communauté internationale conjointement par l'Union africaine et l'ONU. Le Conseil a clairement prévu que la résolution 2719 (2023) s'applique au soutien logistique et au personnel dans le cadre du modèle « une mission, un budget ». La résolution dispose que le budget annuel d'une mission pourra être financé à hauteur de 75 %, au maximum, au moyen des contributions des États Membres, et cite l'appui logistique comme étant inclus dans ce budget, en plus des dépenses de personnel. Pourtant, le modèle hybride proposé dans la résolution 2767 (2024) implique que l'ONU continuerait de financer intégralement le BANUS par le biais des contributions statutaires, et que la résolution 2719 (2023) ne s'appliquerait qu'aux remboursements au titre des contingents. Selon ce modèle, les contributions statutaires financeraient plus de 90 % du coût total de la Mission. Ce n'est manifestement pas ce qui était envisagé dans la résolution 2719 (2023).

Comme nous l'avons dit au moment de l'adoption de la résolution 2719 (2023) et comme nous l'avons démontré depuis par nos actions et nos efforts diplomatiques, les États-Unis sont prêts à collaborer avec les membres du Conseil de sécurité et l'Union africaine pour déterminer comment le reste du budget sera financé. Nous ne pouvons cependant pas voter pour une résolution qui utilise ce nouveau modèle sans faire référence à l'intention de passer à un budget complet, comme c'était le cas dans la résolution 2719 (2023) et conformément aux normes et aux meilleures pratiques en matière de maintien de la paix. Pour mémoire, nous ne soutiendrons aucune subvention ni aucun autre mécanisme permettant de contourner l'intention d'une résolution adoptée par le Conseil afin d'obtenir des contributions supplémentaires. Selon nous, cette approche, aussi pratique soit-elle à court terme, risquerait de saper la crédibilité de ce nouveau modèle sur le long terme.

Les États-Unis resteront un ardent défenseur des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et de notre partenaire, la Somalie. Nous ferons tout ce qui est

en notre pouvoir pour soutenir et renforcer l'outil qu'est la résolution 2719 (2023), comme convenu par le Conseil, notamment en évaluant les progrès réalisés par l'Union africaine et l'ONU au regard des critères définis dans la feuille de route formulée conjointement par l'Union africaine et l'ONU. Nous appuierons les efforts déployés par ces deux institutions pour garantir le succès de cet outil et, surtout, nous soutiendrons les efforts déployés par la Somalie pour lutter contre les menaces qui pèsent sur sa sécurité et sa stabilité.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Yusuf (Somalie) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole ce mois-ci, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, du brio avec lequel vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2767 (2024), qui marque une étape importante vers l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans mon pays. Je saisis cette occasion pour remercier le rédacteur, le Royaume-Uni, et tous les membres du Conseil de sécurité de leurs échanges constructifs sur cette importante résolution.

Nous prenons note de l'intention du Conseil d'appliquer la résolution 2719 (2023), texte historique, en autorisant la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) pour une période de 12 mois. Nous attendons avec intérêt l'examen stratégique du Secrétaire général en mai et nous nous félicitons de l'appel du Conseil à mettre en œuvre, en juillet 2025, le modèle hybride Union africaine-ONU recommandé. Cette approche tient compte du contexte opérationnel exceptionnel et renforce le soutien logistique fourni par l'ONU, qui a joué un rôle déterminant dans le succès des opérations de soutien à la paix. En outre, le financement grâce aux contributions statutaires de l'ONU à hauteur de 75 % maximum pourrait fournir un financement adéquat, prévisible et durable à l'AUSSOM, et renforcer considérablement sa capacité à faire face aux problèmes de sécurité posés par les Chabab. Alors que nos échanges techniques et politiques se poursuivent dans le cadre de cette première phase préparatoire en vue de la réorientation et de la réorganisation de l'AUSSOM, nous exhortons les donateurs à continuer de soutenir les forces de sécurité somaliennes et à combler les déficits de financement de l'AUSSOM au cours de la phase 1. Ce soutien permettra de préserver les acquis durement gagnés, de mettre en œuvre efficacement

le mandat dès le début de la phase 2 et de jeter les bases de la nouvelle mission d'ici à juin 2025.

Pour terminer, j'exprime ma sincère gratitude pour l'esprit de collaboration qui nous a conduits jusqu'ici et j'attends avec intérêt de voir les avantages concrets que la réalisation des promesses faites aujourd'hui apportera au peuple somalien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Sabo (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Je tiens à féliciter le rédacteur, le Royaume-Uni, des efforts inlassables qu'il a déployés pour faciliter la négociation de la résolution 2767 (2024), qui autorise la transition de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) à la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM).

Le terrorisme est une menace croissante pour la paix et la sécurité dans le monde. Les Chabab ne cessent de renforcer leurs capacités organisationnelles et opérationnelles afin d'infliger davantage de dommages aux civils et de concrétiser leur aspiration à former un califat régional. Ils unissent également leurs forces à celles de Daech et d'autres groupes terroristes en vue de créer un réseau terroriste mondial couvrant le continent africain et la mer Rouge. Les Chabab élargissent la portée de leurs efforts de recrutement et cherchent à étendre leur contrôle territorial. Fait inquiétant, ils ont de plus en plus tendance à collaborer avec d'autres réseaux terroristes mondiaux. C'est d'autant plus préoccupant que des groupes terroristes tels que Daech prennent pied en Somalie. Ce dernier semble jouer un rôle évident dans l'insécurité maritime, notamment s'agissant des actes de piraterie commis en mer Rouge et dans l'océan Indien. Les Chabab ont en outre renforcé leur capacité à mobiliser des ressources et des financements à l'intérieur et à l'extérieur de la Somalie. Ils acquièrent également des armes et du matériel de pointe.

Le transfert des responsabilités de l'ATMIS à l'AUSSOM s'effectue dans ce climat d'incertitude. Nous espérons vivement, nous aussi, que l'AUSSOM contribuera à la stabilité à long terme de la Somalie tout en préservant les acquis obtenus jusqu'à présent en matière de sécurité. Toutefois, la transition ne sera couronnée de succès que si les forces de sécurité somaliennes sont en mesure d'assumer pleinement leurs responsabilités. Un consensus national en Somalie et un front régional uni contre le terrorisme sont des éléments indispensables. Sans

cette volonté politique et cette disponibilité opérationnelle, il sera difficile de consolider les acquis en matière de sécurité. C'est pourquoi nous souscrivons à l'approche prudente du Conseil, selon laquelle toute nouvelle transition dépendra de l'amélioration progressive de la capacité des forces de sécurité somaliennes à assumer pleinement leurs responsabilités.

Je ne saurais trop insister sur le fait qu'il est important que la communauté internationale reste mobilisée. Nous nous trouvons dans une phase délicate qui marque une transition de plus depuis la formation de la mission sous-régionale, la Mission de soutien à la paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Somalie, il y a près de 20 ans. La communauté internationale a investi massivement dans cette entreprise. Cependant, la tâche n'est pas encore terminée. Les efforts concertés des voisins et des partenaires de la Somalie ne doivent pas faiblir à ce stade.

De concert avec les autres États de première ligne, l'Éthiopie a joué un rôle de premier plan pour aider la Somalie à reconstruire ses institutions étatiques et à assumer ses responsabilités au sein de la communauté des nations. Grâce aux sacrifices ultimes consentis par les fils et les filles les plus valeureux d'Éthiopie, ainsi que par les pays frères fournisseurs de contingents, nous avons été témoins de progrès encourageants au fil des ans. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement avec le Gouvernement fédéral somalien qui, nous en sommes convaincus, restera un partenaire engagé dans les efforts antiterroristes. L'Éthiopie est prête à continuer de jouer son rôle dans la mission qui succédera à l'ATMIS.

Enfin, les efforts entrepris pour lutter contre le terrorisme et stabiliser la Somalie s'appuient sur une

politique régionale commune d'interdépendance qui vise à garantir la paix et la prospérité collectives dans la région. Il conviendrait dès lors de conseiller aux acteurs extérieurs qui n'ont aucun rôle constructif à jouer dans la région ni dans la lutte contre le terrorisme en Somalie de renoncer à leur quête irréfléchie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Somalie a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Yusuf (Somalie) (*parle en anglais*) : Comme les membres du Conseil le savent, grâce aux mesures attestées prises par l'Éthiopie et la Somalie au cours des 11 derniers mois, le Gouvernement fédéral somalien a entrepris un examen complet de ses dispositions en matière de sécurité au moment où nous entamons le transfert des responsabilités de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie à la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM). Durant cette période, nos partenaires régionaux issus de trois pays fournisseurs de contingents ont fait montre d'une solidarité remarquable, s'engageant à maintenir la force nécessaire de 11 000 soldats de l'AUSSOM. Cet engagement permet de combler le vide sécuritaire créé par l'Éthiopie, tout en pérennisant les progrès réalisés dans la lutte contre les Chabab dans le pays. Dans ce contexte, nous soulignons que les affectations actuelles de contingents de l'AUSSOM sont complétées par des accords bilatéraux qui sont en vigueur depuis le mois de novembre. À mesure que la Somalie progressera dans ses efforts, nous continuerons de nouer de futurs partenariats en matière de sécurité qui serviront nos intérêts nationaux et régionaux communs.

La séance est levée à 10 h 55.